

*République Française  
Département : MEUSE  
Arrondissement : Commercy  
PAGNY SUR MEUSE - Commune*

## **Procès-verbal**

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Armand PAGLIARI.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christophe TE DUNNE

**Présents** : Monsieur Armand PAGLIARI, Monsieur Christophe TE DUNNE, Madame Sylvine GUERIN, Monsieur Jean Marie BECK, Monsieur Michel ANTOINE, Madame Myriam LEDERLE, Madame Julie BOULET, Madame Céline EHLINGER, Monsieur Bernard TOURET, Madame Jocelyne LAFFAILLE

**Représentés** : Madame Céline PUGET représentée par Monsieur Jean Marie BECK

**Absents et excusés** : Monsieur Jean Marc MAGNETTE, Monsieur Jérôme FORIN, Madame Audrey MOUMNI-TRAUSCH, Monsieur Daniel D'HABIT

### **Ordre du jour** :

Présentation du Rapport Social Unique

- Subventions naissances
- Subvention de rentrée de pagnotins aux associations sportives
- Demande de subvention pour le voyage scolaire des 6èmes du collège de Vaucouleurs
- Prise en charge des frais pour la destruction des nids de frelons
- Frais de festivités scolaires 2024 2025
- Décision modificative sur Budget Assainissement
- Validation de la convention "prestations de service eau et assainissement de la CC CVV"
- Questions et Informations diverses

M le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport Social Unique de 2024.

### **1- Subventions naissances (N° 20251126DCM01)**

Le conseil municipal après délibéré octroie une subvention de 50.00€ à l'occasion de la naissance de :

- BOUVIER Sacha né le 23/10/2025 - 5 rue Lambert

### **2- Renouvellement de la "subvention de rentrée" de pagnotins aux associations sportives (N° 20251126DCM02)**

M le Maire propose de réitérer la "subvention de rentrée" aux pagnotins comme depuis 2022.

Il indique vouloir conserver le montant de 10€ à verser dès l'inscription d'un pagnotin résidant, dans un club sportif du village.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette mesure d'aide pour l'année

2025/2026, soit un versement de 10€ par adhérent résidant à Pagny sur Meuse.

### **3- Demande de subvention pour le voyage scolaire des 6èmes du collège de Vaucouleurs (N° 20251126DCM03)**

M le Maire présente un courrier en date du 24 septembre 2025 émanant du Collège de Vaucouleurs. C'est une demande d'aide financière pour le projet "des arènes aux stades" lancé depuis 2022.

Depuis 2022, le conseil municipal a voté une subvention de 50€ par enfant.

Mme BOULET sort, elle sera non-votante (enfant concerné).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité une subvention de 50€ pour chacun des enfants inscrits au projet.

### **4- Prise en charge des frais de destruction des nids de frelons (N° 20251126DCM04)**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la salubrité publique et à la sécurité des habitants,
- Considérant la prolifération des frelons sur le territoire communal et les risques qu'ils représentent pour la population, notamment en termes de santé publique et de sécurité,
- Considérant que la destruction des nids de frelons nécessite l'intervention de professionnels spécialisés, dont le coût peut constituer une charge importante pour les particuliers,
- Considérant qu'il est de l'intérêt général de favoriser une prise en charge collective afin d'assurer la sécurité des habitants et de limiter la propagation de ces insectes nuisibles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la prise en charge par la commune des frais de destruction des nids de frelons situés chez les particuliers, sous réserve que l'intervention soit réalisée par une entreprise agréée ou un organisme compétent mandaté par la mairie.

La Commune pourra rembourser le particulier, sur présentation de la facture acquittée, la commune procédera au remboursement des frais engagés.

### **5- Frais de festivités scolaires 2024-2025 (N° 20251126DCM05)**

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

La compétence scolarité a effectivement été transférée vers la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs,

Pourtant la Commune en accord avec les mairies d'Ourches sur Meuse et de Troussey souhaitent continuer à offrir aux enfants les festivités de la St Nicolas, Noël et Pâques.

Cette dépense est partagée par les 3 communes au même titre que les frais de scolarité des années

précédentes.

Ces frais de fonctionnement pour les écoles élémentaire et maternelle sont calculés afin de répercuter ces coûts à hauteur de 80% sur les communes de Troussey, Ourches Sur Meuse, au prorata du nombre d'enfants de ces communes scolarisés à Pagny.

Montant total des dépenses : 4688.56€ Nbre d'élèves : 197

Prix par élève : 23.80€ - Quote part 80% : 19.04€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant total des dépenses et la quote-part de 19.04€ par enfant à demander aux communes concernées.

## **6- Délibération de la décision modificative n°1 - ASSAINISSEMENT DE PAGNY SUR MEUSE 2025 (N° 20251126DCM06)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011 - 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0	5 000
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	4 500
011 - 61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0	10 000
74	Subventions d'exploitation	24 500	0
012 - 6215	Personnel affecté coll. de rattachement	0	5 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 500</b>	<b>24 500</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 500</b>	<b>24 500</b>

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits supplémentaires pour la décision modificatives.

## **7- Validation et passation de la convention "Prestation de service eau et assainissement de la CCCVV" (N° 20251126DCM07)**

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux conventions de prestations de service,
- La convention conclue l'an passé entre la Communauté de Communes du Commercy Void Vacon et la Commune de Pagny sur Meuse pour la gestion des services d'eau et d'assainissement,
- Les difficultés rencontrées dans l'application des modalités prévues par ladite convention, jugées trop complexes et peu adaptées aux réalités opérationnelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. D'approuver la passation d'une nouvelle convention de prestation de service "Eau et Assainissement" de la CCCVV, en remplacement de celle conclue l'an passé.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.
3. De préciser que le matériel de détection de fuite sera mis à disposition de la CC-CVV sous forme de location, au tarif de 100 € par journée d'utilisation.

## **8- Questions et Informations diverses**

- Prochain conseil municipal : mercredi 17/12/2025 18h00
- Distribution des colis : samedi 20 décembre 2025
- Remerciements de l'association CYCLE CROSS pour le prêt de la Salle multi activité et la mise à disposition des aires de loisirs pour leurs activités cyclistes
- Remerciements chaleureux pour le repas des aînés
- Remerciements pour le travail correctement réalisé par le service de l'eau de la Codecom sur rue Lambert.
- Travaux de voirie : intervention prévue pour une durée de 120 jours, depuis le rond-point, route de Toul jusqu'à la zone industrielle. La circulation y sera alternée.
- Travaux sur le pont de la Meuse vers Troussey programmés en mai 2026
- La Statue de l'église part en restauration ce samedi. Le chemin de croix devrait faire l'objet de travaux de restauration début 2026.
- Terrains : La Codecom de Commercy a sollicité auprès de M. le Maire une demande de terrains (5 à 7 ha) pour un lieu de stockage de Transplat – Sorcy. Une requalification en zone UX est nécessaire, la commune n'ayant plus de terrains disponibles. Cela implique l'ouverture d'une nouvelle enquête publique.

- Tribunal : La commune est poursuivie au Tribunal Administratif par l'entreprise SPEED ÉCHAFAUDAGES pour non-paiement.  
Le litige est complexe : l'entreprise n'était pas aux normes et a retardé le chantier de plusieurs mois.  
Un dossier doit être préparé pour présentation dans deux mois.
- Salle des Sports : achat d'une nouvelle autolaveuse. Le permis de construire de l'extension est déposé pour instruction.
- Inventaires des voies communales : une étude est en cours pour répertorier toutes ces voiries, et surtout ces chemins disparus et grignotés.

Monsieur Armand PAGLIARI Président de séance	Monsieur Christophe TE DUNNE Secrétaire de séance
---	--